



Figure 8 : Oiseaux patrimoniaux (source : TRANS-FAIRE, 2016)

Plan d'action

La vocation du projet est de constituer un nouvel espace urbain. Dans ce cadre, et conformément au Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (SRCE) :

- Le projet développe la nature en ville en lien avec le sol, l'eau et les espèces floristiques et faunistiques.
- Le projet assure le maintien de la biodiversité et les interconnexions entre les espaces verts créés en phase de fonctionnement. Il participe au maintien de la sous-trame herbacée identifiée par le SRCE.
- Le projet travaille sur la multi-fonctionnalité de la nature en ville.
- Le projet respecte la fonctionnalité des espaces naturels et agricoles en bordure d'opération.

Pour remplir ces objectifs, nous mettons en place une stratégie qui repose sur une armature verte et bleue intégrée au projet. Elle repose sur différentes étapes :

- Connecter le territoire.
- Définir des habitats de référence.
- Sélectionner des espèces cibles.

Il est nécessaire de déterminer un écosystème de référence. Ceci doit être fait en gardant à l'esprit la vocation urbaine du site. Selon les enjeux de corridor herbacé et de présence de zones humides, non exprimées aujourd'hui en matière d'habitats, il est mis l'accent sur la création d'un gradient d'humidité et sur une place importante consacrée à la sous-trame herbacée.

Nous travaillons à partir d'espèces cibles, définies comme des espèces dont la présence actuelle constitue un enjeu (protection, valeur patrimoniale, fonction écologique) et dont les exigences écologiques englobent celles d'un ensemble plus vaste d'espèces, et constituent des éléments de prescriptions environnementales de chaque lot au sein de la ZAC. 14 espèces cibles sont retenues pour couvrir un spectre écologique et patrimonial diversifié, représenté sous forme d'une pyramide alimentaire simplifiée.

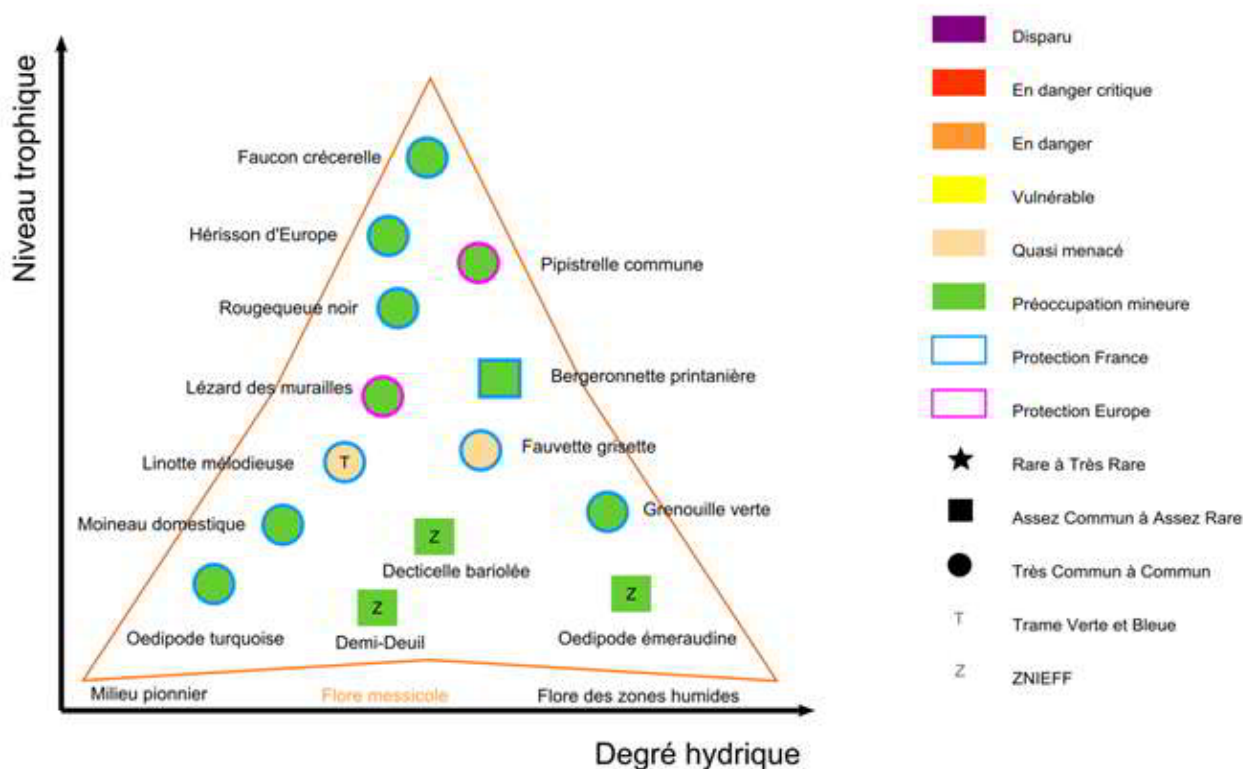


Figure 9 : Pyramide des espèces proposées pour la conception du projet (source : TRANS-FAIRE, 2016)

Nous traduisons les exigences environnementales de ces espèces par des éléments de projets.

Gestion du chantier

- Réaliser les travaux de préparation de terrain en dehors de la principale période d'activité de la faune, soit en dehors de mars-août. Un démarrage des travaux en début d'automne évite que des espèces ne s'installent pour hiberner ou pour se reproduire au printemps suivant.
- Phaser les travaux pour maintenir des espaces sans intervention facilitant le refuge des espèces pendant les travaux et la recolonisation après perturbation.
- Limiter autant que possible les travaux de nuit, à l'origine de bruit et de pollution lumineuse.